# 

* Date : 21-01-2004
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2003007323
* Author : MINISTERE DE LA DEFENSE

Forces armées. - Démission dans la catégorie des officiers de carrière
Par arrêté royal n° 4755 du 3 décembre 2003, la démission de l'emploi qu'il occupe dans la catégorie des officiers de carrière de la force aérienne, offerte par le capitaine-commandant d'aviation Somville, J., est acceptée le 1
er janvier 2004.
Il passe à cette date, avec son grade et son ancienneté, dans le cadre des officiers de réserve, corps du personnel non-navigant.
Pour l'avancement ultérieur, il prend rang d'ancienneté de sous-lieutenant de réserve le 26 septembre 1983.
Par arrêté royal n°4764 du 11 décembre 2003, la démission de l'emploi qu'elle occupe dans la catégorie des officiers de carrière de la force terrestre, offerte par le capitaine-commandant Luycx, M., est acceptée le 1
er janvier 2004.
Elle passe à cette date, avec son grade et son ancienneté, dans le cadre des officiers de réserve, corps des troupes du génie.
Pour l'avancement ultérieur, elle prend rang d'ancienneté de sous-lieutenant de réserve le 26 septembre 1986.